

COFIN 2023 - préavis municipal no 28 / 2023

Crédit d'étude pour mise en place d'un Plan énergie et climat communal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la COFIN) constituée de son Président, Henri Pisani et de ses membres, Madame Ariane Morand et MM. Jérémie Dähler (pour rappel démissionnaire), Simon Schülé et Philippe Noël, s'est réunie une première fois le lundi 20 février 2023 à la maison de commune afin d'examiner le préavis no 28 / 2023 cité en titre en présence d'une délégation de la Municipalité constituée de Madame la Syndique Claudia Perrin et de MM. Denis Favre et Blaise Jaunin.

La COFIN s'est réunie une seconde fois le lundi 27 février 2023 (M Henri Pisani excusé), une délégation de la Municipalité MM Patrick Oppliger et Denis Favre.
Nous souhaitons remercier toutes ces personnes pour les informations fournies et les réponses à nos questions durant ces séances.

La COFIN a statué et rédigé son rapport le 8 mars 2023.

Préambule

Dans le cadre de sa politique, la Municipalité se préoccupe de l'enjeu climatique et cette dernière voudrait profiter des outils mis à disposition par le canton de Vaud pour fixer des objectifs et diminuer l'impact de la commune sur l'environnement.

Dans le PECC 10 actions dont 3 obligatoires du catalogues des fiches d'actions seront retenues par la commune, elle aura 4 ans pour les mettre en pratique.

Analyse et financement

C'est le bureau Impact-Concept au Mont-sur-Lausanne qui a été choisi pour élaborer le Plan climat de la commune de Romanel-sur-Lausanne. L'étude est subventionnée à hauteur de CHF 12'500.- par le canton sachant que, pour les objets subventionnés, ce dernier exige que l'ensemble du coût soit validé par la commune.

Le tableau ci-après rappelle les coûts de cette étude hors subvention :

Rubrique	Description	CHF
100	Honoraires	27'660.00
Phase 0 (Non subventionné)	Demande de subvention	846.00
Phase 1	Elaboration du plan énergie et climat	10'780.00
Phase 2	Mise en œuvre des actions (montant annuel moyen de CHF 5'076.--)	27'660.00
200	FRAIS SECONDAIRES	0.00
201	Rabais accordé par l'ingénieur	-2'766.00
202	Divers et imprévus (~10 % du poste 100)	2'766.00
	Total brut	27'660.00
	TVA 7.7 %	2'130.00
	Total net arrondi	30'000.00

L'investissement final après retour de la subvention sera de CHF 17'500.--, soit CHF 4375.— en moyenne par année sur les 4 ans du mandat, cette dépense, amortie sur une durée maximale de 5 ans n'est pas prévue au Budget 2023 « Projet futurs et crédit à voter ».

COFIN 2023 - préavis municipal no 28 / 2023
Crédit d'étude pour mise en place d'un Plan énergie et climat communal
Position de la COFIN

La COFIN soutient ce crédit d'étude de la mise en place du (PECC).

Conclusion

Compte tenu des éléments ci-dessus la Commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres, le préavis no 28 / 2023 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal no 28 / 2023 adopté en séance de Municipalité du 13 février 2023
- oui le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accepter le préavis 28/2023 tel que présenté
- d'accorder un crédit de CHF 30'000 TTC pour la mise en place du plan énergie et climat (PECC)
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 5 ans.

La rapporteuse :

Romanel, le 8 mars 2023



Ariane MORAND

Les autres membres :

Démissionnaire


Jérémie DÄHLER


Simon SCHÜLE


Philippe NOËL


Henri PISANI